

Paris, le 26 juin 2008

REFORME DU FORFAIT JOURS : UNE REGRESSION SOCIALE SANS PRECEDENT

L'UGICA-CFTC s'oppose clairement à l'amendement adopté mardi par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale sur le projet de loi réformant les 35 heures, et prévoyant, pour les cadres au forfait-jours, un nouveau plafond de **235 jours**, au lieu des 218 prévus jusqu'ici. Naturellement, l'amendement adopté mercredi par la Commission des affaires économiques, tablant pour sa part, sur un plafond de **250 jours**, n'emporte pas plus l'adhésion de l'UGICA-CFTC...

Concrètement, cela signifie que les salariés dotés d'un tel forfait (majoritairement des cadres, mais pas uniquement), que le projet propose d'ailleurs d'étendre à d'autres catégories de salariés, **n'auront plus de jours de repos supplémentaires, autre que les 5 semaines de congés payés**. En effet, un cadre doté d'un forfait de 235 jours devra donc travailler chaque jour de la semaine, pendant les 47 semaines restantes dans l'année [(52-5) x 5 jours hebdomadaires : 235 jours]

Quant à un éventuel forfait à 250 jours, cela signifie tout de même que le salarié devra, en plus de l'ensemble des jours de la semaine toute l'année, travailler **15 samedis annuellement** (soit un samedi sur 3). Ou plus concrètement encore, le passage de 218 à 250 jours signifie 32 jours de travail effectifs supplémentaires dans l'année, soit **plus d'un mois et demi civil de travail supplémentaire annuellement**...

L'UGICA -CFTC considère qu'il ne s'agit ni plus, ni moins, que d'une régression sociale grave. Rappelons que la création du forfait jours, avait été inspirée par l'impossibilité de comptabiliser le temps de travail de certains cadres (dépassant allégrement les 35 heures hebdomadaires). Ils devaient donc, en contrepartie, bénéficier de jours de repos supplémentaires aux 5 semaines de congés payés.

De plus, ce projet est également une négation de la réalité concrète des entreprises, où une très grande majorité a négocié des forfaits compris entre 200 et 210 jours. D'ailleurs, selon l'enquête APEC 2008 sur la mobilité des cadres, publié hier, la majorité des cadres (55%) déclare avoir utilisé l'ensemble de leurs jours de repos l'an dernier, les autres ayant pu les reporter ou les placer dans un compte épargne temps.

Si une telle réforme est adoptée, l'avenir des cadres et des salariés bientôt soumis au forfait-jours est plutôt sombre, puisqu'ils pourront théoriquement réaliser : 235 x 13h : 3055 heures, ou 250 x 13h : 3250 heures, selon l'amendement qui sera définitivement retenu, **soit jusqu'à 1643 heures de plus par an qu'un salarié aux 35 heures** (1607 heures annuelles). Et si nos gouvernants trouvaient, ultérieurement, cela insuffisant, la prochaine étape ne pourra être que de supprimer les congés payés...

Pour une vision plus concrète des conséquences de cette réforme, relativement technique, voir notre dossier issu de notre dernier numéro du magazine « Cadres CFTC », consacré au réel temps de travail des cadres, intégrant loi TEPA et loi Pouvoir d'Achat, [exemplaire papier sur simple demande](#).

Constituée en 1974, l'Union Générale des Ingénieurs Cadres et Assimilés (UGICA) émane de la CFTC. Organisation syndicale s'inspirant des valeurs sociales chrétiennes, elle regroupe les cadres et assimilés de tous secteurs d'activité.

Contact presse : Simon DENIS, Secrétaire National/Juriste de l'UGICA-CFTC – 01 44 52 49 82